



Alerte vigilance ROUGE « pluie-inondation » dans les Bouches-du-Rhône : le Préfet appelle à la prudence

L'alerte vigilance ROUGE pour "pluie - inondation" a été lancée par Météo France, ce lundi 4 octobre dans le département des Bouches-du-Rhône. Cet épisode pluvio-orageux comporte un risque de forts cumuls et de phénomènes violents.

■ Situation actuelle

A 6h, ce matin, une ligne fortement pluvieuse axée Nord-Sud affecte l'Est des Bouches-du-Rhône en donnant des cumuls de pluies de l'ordre de 30 à 40 mm en une heure.

Il a été relevé depuis le début des précipitations :

42 mm à Arles, 60 mm à Aix-en-Provence, 80 mm à Cassis et 106 mm à Mimet.

■ Evolution prévue

Ces pluies fortes qui affectent l'Est des Bouches du-Rhône et dans une moindre mesure l'Est du Vaucluse, perdurent encore quelques heures avant une relative accalmie. Les cumuls deviennent importants atteignant parfois 150 mm.

Les lignes orageuses, très actives, s'accompagnent de phénomènes violents, avec des intensités pluvieuses de l'ordre 40 à 60 mm en peu de temps, de fortes rafales de vent et de la grêle.

La situation s'améliore par l'Ouest en fin de journée de lundi.



Le préfet des Bouches-du-Rhône appelle à la prudence et demande une attention particulière aux automobilistes et si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr





Conseils de comportement

Devant les risques associés à cette alerte, le Préfet rappelle les consignes de comportement :

- **Rester informé et à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels ;**
- **Ne pas prendre la voiture et reporter les déplacements ;**
- **Se soucier des personnes proches : voisins, personnes vulnérables, etc. ;**
- **S'éloigner des cours d'eau et ne pas stationner sur les berges ou les ponts ;**
- **Ne pas sortir. S'abriter dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre ;**
- **Ne pas descendre dans les sous-sol et se réfugier en hauteur, en étage ;**
- **Ne pas s'engager ni en voiture ni à pied sur une route inondée ;**
- **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ;**
- **Noter les numéros utiles : la mairie, le 112 ou le 18 pour les pompiers, le 15 pour le SAMU et le 17 pour la police ou la gendarmerie.**

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

